

**ACCOMPAGNEMENT DE 24 HEURES À LA VALIDATION
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E.)**

Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Informations sur les étapes de la VAE, les conditions d'éligibilité et les démarches à engager pour les diplômés relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Prérequis

Avoir reçu la notification de recevabilité de la demande de V.A.E. Accompagnant Éducatif et Social suite au dépôt du livret 1 auprès des services de l'ASP.

Objectifs généraux

L'accompagnement à la VAE a pour objet d'aider le candidat à :

- analyser son parcours expérientiel par l'identification des activités réalisées et des compétences mises en œuvre,
- faire le lien avec le référentiel du diplôme,
- traduire son expérience dans le livret 2 de présentation des acquis,
- préparer l'épreuve orale devant le jury certificateur.

Durée

24 heures planifiées sur 9 mois.

Contenus et calendrier

Les séances d'accompagnement varient de 1 heure 30 pour les suivis individuels à 2 heures 30 pour les séances collectives. Elles se réalisent au Ce.F et sont planifiées entre le lundi 1^{er} février et le vendredi 15 octobre 2021.

Intitulé/durée	Contenus des séances
Les étapes et outils de la VAE 2 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le référentiel professionnel, les liens entre les référentiels Fonctions/Activités et compétences. • Faciliter l'appréhension du livret 2 par l'analyse de sa structuration et de son contenu. • Rappeler les règles de la communication écrite et apporter des conseils pour la mise en forme du livret 2.
Suivis individuels 13 heures 30	<ul style="list-style-type: none"> • Amener le candidat à questionner et analyser son expérience afin de l'aider à faire le choix des activités et situations vécues révélatrices d'acquisition de compétences. • Apporter au candidat des outils et conseils méthodologiques. • Faire avec le candidat l'analyse et la critique des écrits produits et donner avis et conseils.
Aide à l'élaboration et à la finalisation du livret 2 5 heures	<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler les attendus de présentation du livret 2. • Permettre au candidat de confronter ces attendus à l'état d'avancée de son livret 2. • Conseiller le candidat dans la mise en forme et la présentation finale de son livret 2. • Permettre au candidat de profiter des moyens et outils mis à sa disposition (salles de travail, salle informatique connectée, espace documentaire, responsable VAE, ...)
Préparation de l'épreuve orale 2 heures 30	<ul style="list-style-type: none"> • Préciser le rôle et les attributions dévolus au jury certificateur et le cadre organisationnel mis en œuvre au regard des objectifs de l'épreuve. • Rappeler les règles et les techniques de l'entretien oral. • Préparer l'entretien avec le jury • Réaliser puis commenter et analyser collectivement des simulations orales.
Simulation de l'épreuve orale 1 heure	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre le candidat dans des conditions proches de celles de l'épreuve orale face au jury certificateur. • Permettre au candidat de se situer dans la gestion du stress, du temps, dans sa capacité au dialogue et à argumenter devant un jury. • Analyser la prestation orale.

**ACCOMPAGNEMENT DE 24 HEURES À LA VALIDATION
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E.)**

Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Informations sur les étapes de la VAE, les conditions d'éligibilité et les démarches à engager pour les diplômés relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Intervenant(e)s

Des professionnels expérimentés du secteur sanitaire et médico-social en poste éducatif ou d'encadrant, qui maîtrisent le référentiel du diplôme, les techniques d'accompagnement et de guidance, les réalités du métier et des terrains d'exercice professionnel, et qui participent au jury VAE de Nouvelle Aquitaine.

Méthodes et outils mobilisés

Formation en présentiel.

Suivi individuel avec accompagnateur(trice) VAE dédié (60 % de l'accompagnement) et séances collectives en effectif réduit (4 à 8 participants).

Apports d'outils et conseils méthodologiques.

Technique de l'Analyse des pratiques cliniques et de l'entretien d'explicitation.

Travail interactif sur le partage d'expérience et l'étude de situations professionnelles.

Mise en situation (simulation d'entretien).

Accompagnement à distance inter-séances (mail/téléphone).

Modalités d'évaluation

La dimension clinique et la grande individualisation du parcours d'accompagnement (plus de 60 % du temps en suivi individuel) permettent d'adapter et d'ajuster en permanence l'accompagnement du candidat, d'évaluer en continu son appropriation des apports et des contenus des échanges.

Inscription

La pré-inscription à l'accompagnement à la VAE se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org sur la période d'octobre 2020 à janvier 2021. En complément de la pré-inscription, le candidat doit fournir sous quinzaine les pièces suivantes :

- 1 photo d'identité,
- 2 timbres postaux autocollants au tarif en vigueur (20 gr),
- la photocopie de la notification de recevabilité du Rectorat,
- pour les candidats déjà passés devant un jury V.A.E., la copie du courrier de notification des résultats,
- le Curriculum Vitae détaillé et à jour
- hors financement par CPF, justificatif de la prise en charge par le financeur concerné (employeur, Région, Pôle Emploi, ...),
- pour un autofinancement, un chèque du montant du coût total de l'accompagnement VAE ou un RIB pour prélèvement.

Lorsque l'ensemble des informations et pièces demandées sont transmises par le candidat, l'inscription est confirmée.

Délai d'accès

Le délai d'accès est dépendant de la date de pré-inscription en ligne et de la transmission par le candidat des pièces demandées. Il est généralement de 2 à 3 mois.

**ACCOMPAGNEMENT DE 24 HEURES À LA VALIDATION
DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (V.A.E.)**

Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)

Informations sur les étapes de la VAE, les conditions d'éligibilité et les démarches à engager pour les diplômés relevant du Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

Accessibilité

L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux normes et règles de sécurité en vigueur et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite : ascenseur, rampe d'accès, toilettes adaptées, ... Deux professionnels du Ce.F sont "référents handicap" afin de garantir la qualité de l'accueil des personnes handicapées et l'adaptation des parcours de formation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Tarif

Le coût de l'accompagnement de 24 heures à la V.A.E. Accompagnant Éducatif et Social est fonction du statut, salarié ou demandeur d'emploi (nous contacter pour devis). Il n'y a pas de frais d'inscription ou de dossier.

Personnes-contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation,
05.53.22.23.06. delphine.trabalzini@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable du Pôle des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues
05.53.22.12.50. michel.dulong@johnbost.fr